Chambre des Députés

Séance de jeudi matin

La séance est ouverte à 9 heures 25, sous la présidence de M. Puech.

M. Morel, sous-secrétaire d'Etat à l'Intérieur, est à son banc.

Les Etablissements de bienfaisance privés

Après avoir adopté, sans débat, un projet portant ouverture et annulation de crédits sur les exercices 1911 et 1912, la Chambre reprend la discussion du projet relatif à la surveillance des établissements de bienfaisance privés.

Après un échange d'observations entre MM. Breton, Paul Morel, Piou et Denais, l'article 3 est adopté.

Les deux dispositions essentielles sont celles-ci :

1° Le fonds commun constitué par la loi, avec le produit du travail, est destiné à donner des primes ou gratifications aux assistés, en récompense de leur travail, et à payer leur trousseau. Ces gratifications peuvent leur être remises directement, à la charge du Directeur d'en justifier la remise sur ses livres.

2° Chaque assisté a droit, en outre, à sa sortie, à un trousseau, dont la valeur ne peut être inférieure à autant de fois 2 francs que l'assisté compte de fois 1 mois de présence à l'établissement depuis sa 13e année. Dans aucun cas, la valeur de ce trousseau ne pourra être inférieure à 25 francs.

Les autres articles de la loi sont ensuite adoptés.

L'ensemble est adopté à mains levées.

Après avoir commencé la discussion du projet d'une caisse nationale de retraites pour les ouvriers mineurs (nous publions plus haut le compte rendu de cette partie de la séance, la Chambre adopte, sans débat, le projet de loi tendant à accorder à tous les fonctionnaires, sans distinction, le bénéfice rétroactif de la loi, qui fait compter les années de service militaire, pour l'avancement et la retraite, et qui ne s'appliquait, jusqu'ici, qu'aux fonctionnaires ayant fait leur service depuis 1902.

La séance est levée à midi 20.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

M. Paul Deschanel préside.

On vote sans débat : une proposition adoptée par le Sénat, relative aux récompenses industrielles ; un projet attribuant au ministère des travaux publics un contingent supplémentaire de croix de la Légion d'honneur; un projet autorisant la colonie de Madagascar à construire un chemin de fer entre Tananarive et Antsirabe ; une proposition de M. Buisson, relative au déplacement d'office des instituteurs ; une proposition, adoptée par le Sénat, sur l'assainissement des voies privées ; un projet, adopté par le Sénat, sur l'enseignement départemental et communal de l'agriculture ; un projet, adopté par le Sénat, modifiant les lois de 1905 sur la répression des fraudes dans la vente des marchandises, et de 1907, sur le mouillage et le sucrage des vins ; un projet relatif à l'établissement d'un câble télégraphique sous-marin entre Marseille et Alger et d'une ligne télégraphique aérienne entre Paris et Marseille ; un crédit de 25 000 francs au ministre de la justice pour création d'un office scientifique de criminologie ; un crédit de 111.500 francs au ministre des affaires étrangères pour acquisition de terrains en vue de la reconstruction de l'ambassade de France à Tokio ; un crédit de 5.000 francs au ministre de la guerre pour participation à l'érection des monuments à élever en Russie à la mémoire des morts de la campagne de 1812.

M. Vollin dépose le rapport sur le projet tendant à autoriser la ville de Paris à emprunter 200 millions pour la construction d'habitations à bon marché.

Après quelques observations de MM. Bongère et Jules Roche, l'ensemble du projet est adopté à mains levées.

La Liberté individuelle

La Chambre discute alors l'interpellation de M. Paul Meunier sur certaines violations de la liberté individuelle commises par la police.

L'interpellateur rappelle qu'il y a un an, il avait porté à la tribune un fait d'arrestation commis par la police à l'égard d'une jeune femme arrêtée par erreur ; le ministre de l'intérieur avait répondu qu'une commission serait nommée en vue de faire cesser les abus dont il se plaignait ; la commission fut bien nommée, mais les mœurs n'ont point changé. L'orateur cite plusieurs faits encore qui se sont passés à Paris et à Lyon.

M. Paul Meunier termine en disant : Ce qu'il importe et ce qu'il faut faire disparaître, ce sont les arrestations administratives, ce qu'il faut surtout, c'est faire respecter les personnes respectables.

M. Steeg reconnaît que l'arrestation de Mlle Cadet-Lami, presque une enfant, a constitué une erreur déplorable, cette erreur fut vite reconnue et la police fit des excuses ; la tâche de la police, à Paris et dans les grandes villes, est fort délicate.

Quelles que soient les précautions prises, ces erreurs peuvent être commises et il faut bien le reconnaître, elles sont assez rares.

La commission dont a parlé M. Paul Meunier et dont il faisait partie a accompli une œuvre considérable. Il appartient à M. Paul Meunier de réunir en une proposition de loi les observations de cette commission.

Les racontars de M. Driant

M. Driant déclare qu'en entendant M. Paul Meunier parler ainsi de scandales, il ne peut se retenir de venir dire à M. Paul Meunier qu'il connaît un homme, qui, dans l'Aube, n'arrêtait pas les honnêtes femmes dans la rue, mais qui se rendait au domicile d'une institutrice, l'outrageait odieusement et déposait dans son vase de nuit le crucifix qu'elle portait sur elle : cet homme, c'est M. Paul Meunier.

MISE AU POINT

M. Paul Meunier. — L'offense qui vient de m'être portée à la tribune par M. Driant a été recueillie par lui dans des journaux de chantage de son département. Au fond, il s'agit d'une querelle personnelle, vieille déjà, car elle date de l'époque où M. Driant était commandant de chasseurs dans l'Aube.

A cette époque, M. Driant, officier de la République, passait son temps à faire de la propagande réactionnaire. Tous les honnêtes gens de l'Aube ont fait bonne justice de semblables racontars et j'ai cru inutile de m'abaisser à faire les moindres réponses. (Protestations sur les bancs de la droite et cris).

M. le Président. — Voyons, Messieurs, n'envenimez pas un incident qui n'aurait pas dû naître.

M. Colly vient signaler un fait de brutalité commis par la police à Lyon. Il remet entre les mains du ministre de l'intérieur des documents relatifs à ce fait, sur lequel une enquête sera faite.

L'ordre du jour pur et simple est demandé comme conclusion de l'interpellation.

Le gouvernement l'accepte ; il est voté par 320 voix contre 241.

Les habitations à bon marché

La Chambre reprend la discussion du projet de loi modifiant et complétant la loi du 12 avril 1906 sur les habitations à bon marché.

L'article 2 est adopté.

Un amendement décidant que les maisons à bon marché pourront être construites dans la banlieue des grandes villes, à 20 kilomètres de la ville au lieu de 15 kilomètres, est adopté.

Un autre amendement de M. Siegfried est également adopté, en voici le texte.

« Bénéficieront également des avantages de la loi les maisons individuelles dont la valeur locative ne dépassera pas plus de un cinquième du chiffre déterminé par la loi, celles seront considérées comme dépendance de la maison.

Les articles suivants, jusqu'à l'article 12 sont adoptés sans discussion.

A propos de l'article 13, M. Bedouce demande que les unions de syndicats soient représentées dans les conseils d'administration, appelés à gérer les offices des habitations à bon marché.

Cet article accepté par le gouvernement et la commission est adopté.

Les articles suivants jusqu'à l'article 29 sont adoptés sans discussion.

M. Raymond fait adopter le texte suivant qui deviendra l'article 29 bis : « Les associations reconnues d'utilité publique pourront être admises par arrêté du ministre du travail et de la prévoyance sociale, après avis du ministre des finances et des conseils supérieurs des habitations à bon marché, à bénéficier d'avances de l'Etat, dans les mêmes conditions que les sociétés de crédits immobiliers régies par la loi du 10 avril 1910, à savoir : 1° de demander leurs opérations de prêts à leurs seuls adhérents, et dans les conditions spécifiées par la dite loi ; 2° Effectuer ces prêts à un taux qui ne peut dépasser de un quart pour cent ; 3° A déposer préalablement à la caisse des dépôts et consignation un cautionnement de 100.000 fr. en valeurs de l'Etat ou garanties par l'Etat. »

Ces derniers articles sont adoptés sans changement.

L'ensemble du projet est adopté à l'unanimité de 575 voix.

La séance est levée à 5 h. 50 et renvoyée à demain matin 9 heures.

La situation agricole DANS LE NORD

Le ministère de l'Agriculture communique sa feuille d'informations dans laquelle nous relevons les renseignements suivants intéressant le département du Nord :

Dans l'ensemble du département, les céréales se présentent bien ; cependant dans le Cambrésis, les orges de printemps ont quelque peu souffert de la sécheresse d'avril et de mai. En Flandre des orages violents ont provoqué la verse de nombreux champs de blé. Les betteraves ont un aspect satisfaisant, mais les pommes de terre sont en retard. La fenaison retardée par des pluies fréquentes s'est effectuée dans des conditions assez favorables. Les foins sont abondants et de bonne qualité sauf les trèfles qui sont très mélangés d'herbes.

SÉNAT

Séance du jeudi 11 juillet

M. Antonin Dubost préside.

M. Fernand David, ministre du commerce, dépose le projet de loi tendant à accorder des récompenses dans l'ordre de la Légion d'honneur à l'occasion des diverses expositions. Le projet de loi est renvoyé à la commission des finances.

M. Klotz, ministre des finances, dépose le projet de loi relatif aux contributions directes et taxes assimilées de l'exercice 1913. Le projet de loi est renvoyé à la commission des finances.

Le Sénat prend en considération et renvoie aux bureaux la proposition de loi de M. Guillaume Chastenet et plusieurs de ses collègues, tendant à instituer un privilège agricole.

Il adopte, après déclaration d'urgence, le projet de loi voté par la Chambre des députés tendant à compléter la loi du 20 juillet 1895 sur les caisses d'épargne ordinaires.

Il adopte, à l'unanimité de 288 votants, le projet de loi voté par la Chambre des députés, portant règlement définitif du compte des dépenses de l'expédition de Madagascar.

M. Poincaré, président du conseil, dépose le projet de loi tendant à approuver l'arrangement conclu entre la France et l'Allemagne au sujet de la nationalité des personnes résidant dans les territoires échangés en vertu de l'accord franco-allemand du 4 novembre 1911. Le projet de loi est renvoyé à la commission chargée d'examiner le traité de protectorat marocain.

Le protectorat franco-marocain

Le Sénat aborde la discussion du projet de loi relatif au protectorat de la France sur le Maroc.

M. de Lamarzelle a la parole.

M. de Lamarzelle regrette que le traité laisse en suspens la question des protégés qui n'avait déjà pas été réglée par le traité Franco-allemand du 4 novembre 1911.

Après avoir signalé la situation où se trouve la question judiciaire et celle des postes, M. de Lamarzelle passe à la question militaire.

Que devons-nous faire ? demande l'orateur, on ne parle plus de pénétration pacifique, mais on n'ose pas dire encore que nous devons conquérir le Maroc, la conquête est indiscutable et inévitable.

Le traité Franco-Anglais de 1904, le traité Franco-Allemand de 1911, voilà les causes des difficultés au milieu desquelles nous nous débattons.

L'orateur déclare qu'il votera malgré tout le traité, parce qu'il le considère comme nécessaire.

Discours de M. Pierre Baudin

M. Pierre Baudin rend hommage à la vaillance de nos troupes au Maroc, ce n'est pas une gloire purement militaire que nous sentons, dit-il, mais l'accomplissement de notre mission de l'Afrique du Nord.

M. Pierre Baudin justifie le protectorat et déclare en concluant qu'il faut voter le traité parce qu'il est clair et net ; ce vote apportera à ceux qui soutiennent notre politique au Maroc, la force dont elle a besoin.

M. Jenouvrier ne demande pas à connaître les secrets de notre diplomatie, mais il trouve que les négociations avec l'Espagne sont bien lentes.

Discours de M. Poincaré

M. Poincaré donne les raisons qui rendaient nécessaire le protectorat. Le traité de 1911, dit-il, nous laissait la liberté d'établir le protectorat ; c'était la première mesure à prendre.

Le traité nous confère des droits et des garanties que nous avons obtenus.

Le Président du Conseil s'explique ensuite au sujet de la question des protégés. En ce qui concerne les négociations avec l'Espagne, il déclare qu'elles sont très avancées, mais ne sont pas encore terminées à cause de questions multiples à examiner. Elles suivent une marche satisfaisante ; le traité actuel ne pourra qu'en faciliter la conclusion.

Parlant des opérations militaires, M. Poincaré représente l'étendue des opérations. Le Gouvernement, dit-il, n'a rien refusé de ce que le général Lyautey a réclamé et nous ne lui refuserons pas à l'avenir ce qu'il demandera. (Applaudissements.)

Il faut donner aux indigènes l'impression de notre force. La conquête du Maroc ne se consolidera pas en un jour et le pays juge la chose avec calme, nous ne devons pas lui dissimuler les difficultés. L'œuvre sera longue à accomplir, le Gouvernement sait qu'il peut compter sans réserve sur le patriotisme du Sénat.

M. Delahaye vient déclarer qu'il ne mettra pas sa signature au bas du protectorat, puis le traité est mis aux voix.

Il est adopté à l'unanimité.

Le Sénat adopte ensuite plusieurs projets de loi.

M. Pierre Baudin donne lecture de son rapport sur le projet de loi relatif aux quatre contributions.

Le projet de loi est adopté.

M. André Lefèvre dépose le rapport sur le projet de loi tendant à autoriser la Ville de Paris à emprunter 200 millions pour la construction d'habitations à bon marché.

Ce rapport sera discuté demain.

Le Sénat adopte sans discussion la taxe sur les panneaux-réclame.

La séance est levée à 7 heures.

A TRAVERS LES JOURNAUX

La Réforme Électorale

Le Radical :

« Le pays ne sera pas dupe de ces feintes indignations de la droite et de l'extrême gauche. Quant au Sénat, il ne se laissera pas intimider par ces vaines menaces. Fidèle au rôle pondérateur que lui assigne la Constitution, il fera avec le projet de la Chambre, tout en le respectant dans ses grandes lignes, une réforme vraiment viable, vraiment républicaine. »

L'Action :

« Laissons de côté les modalités de la loi nouvelle que l'on peut corriger. Mais quant à son principe, ou nous nous trompons fort, ou l'on aura grosse besogne à faire passer pour des ennemis du suffrage universel, Louis Blanc qui imposa, avec Lamartine et Ledru-Rollin, le suffrage universel au gouvernement provisoire et qui préconisa le premier en France la représentation proportionnelle, et en Belgique, Paul Janson, le Gambetta belge, le chef illustre du parti radical, aux incessants efforts duquel ce pays doit ce qu'il possède de suffrage universel et la représentation proportionnelle. »

L'Aurore :

« Le Sénat ne se mettra jamais, c'est notre conviction, en posture d'hostilité formelle contre la Chambre. La loi peut être par lui amendée. Elle subsistera dans ses principes essentiels. Faisons comme si elle était déjà promulguée. »

La Lanterne :

« Nous sommes convaincus que le gouvernement lui-même trouvera, dans les chiffres du scrutin, de suffisantes raisons pour élaborer, en collaboration avec la majorité sénatoriale, un texte nouveau qui puisse permettre de refaire l'union des républicains. »

L'Humanité :

« N'y a-t-il là qu'une suprême convulsion et un dernier accès de rage des arrondissementiers ? Ou bien vont-ils poursuivre une guerre à mort contre tout gouvernement qui ne s'inclinera pas devant eux et qui ne leur sacrifiera pas la réforme voulue par la majorité du pays et de la Chambre ? Comme la majorité proportionnaliste ne se laissera ni lâcher ni jouer, ce sera une grande et terrible crise.

« Et voici, pour l'aggraver encore, pour lui donner l'ampleur et la profondeur d'une crise constitutionnelle, voici que quelques étourneaux veulent jeter le Sénat dans la bagarre. O ironie ! C'est au nom des droits du suffrage universel que le Sénat livrerait combat à la Chambre ! »

Le Temps :

« La proportionnelle rendra aux radicaux socialistes leur caractère propre. Pourquoi s'en plaindraient-ils ? Pour notre part, nous n'avons défendu que les droits « des minorités légitimes », suivant le mot de Gambetta, cité par M. Joseph Reinach. C'est une œuvre dont les proportionnalistes peuvent être fiers, parce qu'elle rétablit la justice sans nuire à l'avenir du régime, bien au contraire.

« Si dans ces conditions les arrondissementiers du Sénat veulent franchir le Rubicon, qu'ils réfléchissent à deux fois : le traité de paix est paraphé, — au moins par nous, — mais il n'est pas encore signé. »

Le Journal des Débats :

« Le Sénat sera-t-il disposé à laisser les vacances se passer en polémiques dont il serait le sujet ? Il est obligé de compter avec l'opinion. Or, l'opinion, depuis plusieurs années, s'est prononcée : voilà le fait. Il est douteux que le Sénat, qui a laissé s'accomplir tant de choses dont le pays ne voulait pas, se lance à l'étourdie dans une aventure dont on ne voit pas la fin. La réforme est votée par la Chambre ; elle ne peut plus ne pas se faire. »

L'Eclair :

« Clemenceau est vieux, très vert et remis des suites d'une opération sérieuse. Ses ambitions séniles le poussent à conquérir le pouvoir, coûte que coûte, et à jouer, avant la mort, le grand rôle pour lequel il se croit prédestiné.

« Hier, il aspirait à sauver la France ; aujourd'hui, il ne demande qu'à sauver la République. De quoi ? Mais d'un régime électoral qui, d'après lui, mine l'action gouvernementale et brise l'autorité majoritaire qui est le principe et le ciment du bloc. »

Le Gaulois :

« Malheureusement pour le Sénat, le pays n'est pas avec lui.

« On lui reproche de n'avoir jamais pris en main les intérêts dont il avait la garde, et j'imagine que si, brusquement, il se dressait contre une loi dont il aurait le devoir de se désintéresser, on lui en saurait très mauvais gré. »

CONTES ET NOUVELLES

Fierté de Pauvre

C'était un vieux, encore solide. On l'appelait le père Camion, sobriquet sous lequel avait disparu son vrai nom de citoyen français, souvenir du métier exercé jadis.

Logé par la commune dans une petite chaumière entourée d'un jardin, il possédait ce que n'a pas, dans son opulente demeure, l'élégant citadin : le beau ciel au-dessus de sa tête et la bonne terre sous ses pieds.

Le père Camion ne mendiait pas. Il avait « ses jours » chez certaines gens du village. Le samedi, c'était les deux sous et le pot de bouillon du curé ; le dimanche, le gros pain et les quatre sous de la grande ferme, et ainsi de suite. On l'aimait, on l'estimait ; il faisait partie du pays au même titre que l'église ou la mairie ; c'était un monument. Il ne mendiait pas ; il touchait des rentes très sûres, sans impôt, sans risque, et qui ne lui avaient nécessité aucune mise de fonds. Avec ces modestes ressources, il coulait en paix son existence ; il faut si peu de chose pour vivre !

Il lui arrivait parfois des aubaines inespérées, comme un dividende imprévu que touche, gaiement surpris, l'actionnaire d'une affaire qui « marche » bien. C'était une commission au canton pour la fermière, une course quelconque d'un pays à l'autre. Le temps du père Camion n'était pas précieux; il ne se déplaçait pas à tant de l'heure, comme les princes de la science. Pour trois ou quatre sous, il s'en allait philosophiquement par les routes, sous le soleil de Messidor comme sous les pluies d'automne ; dans la poussière ou dans la boue.

Arrivé à son but, un verre de cidre généreusement offert lui rendait du cœur ; il s'asseyait plus ou moins longtemps, suivant la route parcourue et l'importance de la mission, puis il reprenait son chemin, parfois chargé de quelque gros paquet qu'il appuyait sur son dos voûté.

Ces suppléments de recettes lui permettaient de s'offrir quelques douceurs ; un petit verre d'eau-de-vie et du tabac. C'était son luxe ; il n'en abusait point, mais il aimait à en user parfois.

Par une fraîche matinée d'octobre, le père Camion ramassait quelques brindilles dans le petit bois, à une demi-lieue du village. De temps en temps, il regardait le ciel, histoire de reconnaître d'où venait le vent, intéressé aux choses de la terre, bien qu'il n'en possédât pas un seul pouce. L'automne avait encadré la route d'une double frange de rouille ; mais le vieux pauvre ne s'en émerveillait point. Nos yeux ne voient que ce à quoi nous pensons déjà ; or, son âme simple était étrangère aux concepts philosophiques. Pour lui, l'automne annonçait seulement l'approche des mauvais jours, la rude épreuve du froid, l'hiver dur aux pauvres gens. Et il ramassait du bois sec pour allumer son feu.

Or, dans cette grande avenue qui coupait la futaie et menait tout droit au village, le jeune maître de la ferme un des gros cultivateurs de la région, passait en voiture légère, s'égayant à pousser son cheval, qui s'excitait au jeu et semblait se piquer d'honneur de fendre l'air.

Subitement, il se passa quelque chose de si rapide que le jeune homme n'y comprit rien. Le cheval s'abattit, la voiture, montée sur deux roues, fit la culbute, et son conducteur se trouva dessous, fort empêtré, mais sans aucun mal.

A quelque vingt mètres, le père Camion avait tout vu. Il lâcha son bois, formula sa surprise et sa crainte par quelques exclamations fortement colorées, et courut, autant que le poids des ans le lui permettait. Ses bras étaient solides, et les voitures, les chevaux, ça le connaissait. Il eut vite dégagé le jeune homme, qui se mit à rire quand il eut constaté que son cheval n'avait subi aucun dommage. Avec le père Camion, maintenant, il relevait la voiture, rajustait les harnais.

— Des bonnes bêtes, mais des sales bêtes tout de même, que les chevaux, monsieur Georges. Ça a peur d'un rien et ça vous fiche par terre sans crier gare...

— Ça vaut cent sous, ça, mon vieux Camion, dit-il ; car, sans toi, je ne sais pas ce que j'allais faire...

Il tendait une pièce au vieux.

Cinq francs ! Jamais pareille somme ne tenait dans la main calleuse du pauvre, plus habituée au contact du billon qu'à celui de l'argent. Cinq francs ! C'était une avance formidable, une sécurité à l'entrée de l'hiver. Ce pouvait être aussi transformé en une emplette utile. On donnait bien de vieux habits au père Camion, mais un bon pantalon tout neuf, ni trop long ni trop court, ce devait être bien agréable... Pourtant le père Camion n'avançait point la main. Une pensée très belle s'élevait dans son esprit simple, et, de cela, son visage prenait une dignité, une noblesse. Enfin, il put la formuler et, gravement, il prononça :

— Pas pour ça, monsieur Georges.

Et comme celui-ci, étonné, insistait :

— Non, dit le vieux pauvre. J'ai fait ça pour vous rendre service. Je ne veux pas d'argent.

Georges le regarda, et, pour la première fois de sa vie, sans doute, il eut la révélation de la vraie fraternité humaine. Ce fut lui qui tendit la main vers le vieux.

— Tu as raison, mon père Camion, ça vaut mieux que de l'argent. Donne-moi une poignée de main ; tu es un brave homme, et je te remercie.

Tout ému, il serra l'humble main rugueuse dans laquelle on ne faisait à l'ordinaire tomber que des aumônes.

Adrienne CAMBRY.

La grève des Inscrits et des Dockers

La situation à Dunkerque

La matinée de jeudi a été assez mouvementée ; des incidents divers, heureusement sans trop de gravité, se sont produits sur divers points de la ville, mais la gendarmerie, intervenant fort à propos, a mis les manifestants en fuite.

Des patrouilles sont effectuées sans cesse à travers la ville pour empêcher les attroupements et prévenir les émeutes.

Les bateliers se sont solidarisés avec les grévistes et ont, depuis ce matin, cessé le travail.

Des tentatives de débauchage, opérées dans les filatures de la banlieue, notamment à l'usine Weil, au Chapeau-Rouge, n'ont point abouti.

Une réunion présidée par le citoyen Rivelli a été tenue mercredi après-midi à la Bourse du Travail. L'orateur a préconisé la grève des bras croisés.

Les employés des tramways, auxquels le sieur Dupuis prêche la grève, ont décidé de se réunir vendredi soir. On croit qu'ils demanderont une diminution des heures de travail.

Dans la soirée de mercredi, les manifestants ont renversé un tombereau chargé de galets à l'angle de la rue des Arts.

Un contremaître de camionnage, M. Souvignon, a été assailli le soir par des grévistes, non loin de la chambre de commerce, et l'un d'eux tenta de lui porter un coup de couteau.

Jeudi matin, les dockers ont tenu une réunion à la Bourse du Travail, de 9 heures à midi. La distribution des cartes de grève y fut continuée, et il fut décidé que les grévistes seraient tenus chaque jour de faire viser leur carte, sous peine d'une amende de trois francs.

Vers une heure de l'après-midi, 500 dockers et inscrits se sont portés vers les Chantiers de France, où ils tentèrent de débaucher le personnel. Quelques jeunes gens poussèrent des cris et proférèrent des insultes à l'adresse des gendarmes, qui les dispersèrent.

Plus loin, ils arrêtèrent un tramway, mais la force publique les dispersa de nouveau.

Une réunion de grévistes a été tenue à quatre heures, à la Bourse du Travail. Les dockers ont l'intention de présenter un nouveau cahier de revendications

Manifestants condamnés

Le Tribunal correctionnel de Dunkerque a condamné jeudi matin les deux grévistes arrêtés pour avoir jeté des pierres sur les gendarmes. Le premier, Henri Deschamps, 32 ans, de Rosendaël, a été condamné à un mois de prison, et le second, Coadic, 28 ans, originaire de la Bretagne, a été condamné à quinze jours de la même peine.

Au Comité exécutif du Parti radical

L'assemblée plénière des délégués du Comité exécutif du Parti radical a eu lieu mercredi soir, sous la présidence de M. Bauvisage, sénateur.

M. Lefranc pose une question au président au sujet de la création d'un groupe interparlementaire de défense laïque.

Le président répond qu'en effet un immense mouvement se dessine dans le personnel laïque.

Il indique que faisant suite à la proposition faite à la Chambre par M. Brard, député du Morbihan, une manifestation est décidée pour le 3 novembre prochain ; des feuilles se couvrent de signatures dans toute la France et le Comité exécutif d'accord avec le président de la Fédération des amicales d'instituteurs et le président de la Fédération des syndicats peut évaluer à 1.200.000 le nombre des adhésions déjà reçues en vue de cette manifestation.

M. J.-L. Bonnet demande qu'il soit rappelé au président, M. Combes, que le Comité exécutif a voté la création au Sénat du groupe du parti. Le Comité demande que cette création ait lieu avant les vacances.

M. Livet développe son rapport sur la nouvelle propagande du parti.

Après quelques observations présentées par MM. Desveux, conseiller municipal, et quelques autres délégués, il est décidé que les conclusions de ce rapport seront discutées au Congrès de Tours.

Feuilleton du 12 juillet — 40

La Chasse aux Fantômes

par Pierre ARNOUS

Et, une heure durant, on parlait des musées, des églises, des paysages fameux, des morts illustres de la vieille et poétique contrée.

C'étaient chaque jour de nouvelles allégresses, des délices inconnues ; chaque jour, il semblait aux fiancés qu'ils ne s'étaient plus vus depuis des semaines ; chaque jour, ils se révélaient un peu plus l'un à l'autre.

Leurs âmes chastes se mêlaient ; leurs cœurs battaient à l'unisson, parfois très fort.

Mais souvent ils jouissaient calmement de leur félicité. Tous deux savaient et ne cessaient guère de se répéter que tous les lendemains leur appartenaient et qu'eux-mêmes s'appartenaient mutuellement.

A peine si Roger se disait parfois que rien n'est certain dans la vie et que l'abîme du malheur est bien près des sommets merveilleux. Tout de suite, il repoussait les sombres pensées.

— Elle est là, disait-il en lui-même. Je suis sûr de son amour. Que me faut-il de plus ?

Et, de fait, elle était toujours là, tout près de lui et, même quand elle était absente, toute en lui.

Pourtant, il faudrait se séparer bientôt. Déjà dix jours que Roger était à Paris. Encore deux jours et il prendrait le train, puis le bateau. Et ce serait une absence de six mois au moins, car l'ingénieur ne comptait guère obtenir un second congé dans le courant de l'année.

Et les heures s'en allaient avec une décevante rapidité.

Julie, pour ne pas gêner les deux fiancés, les laissait seuls dans la salle à manger, en compagnie de maman Noroir, qui le plus souvent sommeillait, le nez penché sur son journal.

Béchenbès ne se montrait pas, et pour cause.

Ce soir-là, qui était un dimanche, c'est-à-dire le « jour de l'oncle », il avait même renoncé à sa douce habitude de venir manger le gigot aux haricots quasi-traditionnel.

Roger, lui, s'était carrément invité à dîner.

Et, après le repas, il s'attardait aux côtés de Mathilde et de maman Noroir, qui ne s'était pas encore endormie sur le premier article de son journal, article moins intéressant pour elle que les faits divers, par exemple, et qu'elle lisait souvent le dernier.

On sonna.

Ce ne devait pas être Béchenbès, qui toujours s'annonçait en sonnant deux coups.

C'était un petit télégraphiste, qui apportait une carte-télégramme à l'adresse de Julie.

On la remit à la jeune femme, qui était dans sa chambre et que Mme Noroir avait appelée.

Julie froissa la carte sans la lire.

Elle avait reconnu l'écriture d'Agostini.

— De qui est-ce ? lui demanda sa mère en la voyant toute saisie.

— Tu ne devines pas ?

— Comment ! s'écria Mme Noroir, c'est cet individu qui a l'audace de... Donne.

Mme Noroir parcourut la carte et émit un cri de douloureuse surprise.

Quand elle eut retrouvé son calme :

— Roger, dit-elle, vous connaissez nos malheurs. Vous êtes de notre famille et nous ne saurions avoir pour vous des secrets. Ecoutez ceci :

« Mademoiselle,

« Même si ce mot, venant de moi, doit vous être pénible, lisez-le jusqu'au bout.

« Je voudrais vous voir. Il y va de vos intérêts les plus chers. Je voudrais vous parler de certains faits que j'ai appris touchant l'existence de votre père. C'est pourquoi j'ai l'honneur de solliciter de vous une entrevue dont je n'ai pas besoin de vous signaler l'urgence.

« Je vous attendrai demain, de deux heures à trois heures, square d'Anvers, où nous pourrons causer sans inconvénient pour vous.

« Respectueusement,

« Gabriele AGOSTINI. »

— Ce misérable projette quelque chantage, ajouta Mme Noroir, Que faire ?

— Envoyer Béchenbès au rendez-vous, dit Roger.

— Cet homme le connaît. Il s'éloignera dès qu'il apercevra notre ami.

— C'est bien, J'irai moi-même.

— Vous !... s'écria Mathilde, déjà pleine d'appréhension.

— Ne craignez rien, ma chère Mathilde. Cet homme doit être lâche. Je saurai lui parler. Il filera doux.

— Mais vous ne le connaissez pas ! objecta Mme Noroir.

— Béchenbès m'accompagnera; nous nous tiendrons dans un café et il me le désignera. L'entretien que j'aurai avec lui sera, j'espère, très bref et décisif.

— Puisqu'il le faut, gémit Mme Noroir, déjà retournée à ses alarmes.

Julie, toute pâle, n'avait pas dit un mot.

— Je vous demande pardon, Julie, dit Roger ; mais vous sentez bien qu'il s'agit de vous défendre.

Elle ne répondit rien. Elle consentait par son silence.

La fin de la soirée fut attristée par l'incident.

La résolution de Roger était bien prise, et, le lendemain, il était en observation avec Béchenbès dans un petit café du square d'Anvers.

Il était entendu que le Marseillais ne se montrerait qu'au cas improbable où Roger courrait un danger quelconque.

A deux heures moins dix, Agostini pénétra dans le petit jardin clos d'une grille.

— Voilà notre homme ! dit Béchenbès en le désignant à Roger. Coquin de sort ! il est tout reluisant. Il a dû faire un héritage.

Roger s'était levé

— Du calme surtout ! recommanda Béchenbès.

— Ne craignez rien, répondit le jeune homme en s'éloignant.

A cette heure, le square était à peu près désert. Le soleil y donnait en plein. Sur les bancs, deux ou trois désœuvrés lisaient leur journal. Les nourrices, habituées de ce lieu, se tenaient un peu plus loin, dans l'ombre projetée par la grande bâtisse du collège Rollin.

Roger marcha droit à Agostini, qu'il aborda délibérément.

— Monsieur Agostini ?

Sur le moment, l'interpellé fut décontenancé. Il comprit pourtant assez vite que cet inconnu lui était délégué par Julie.

Essayant toutefois de faire le beau joueur, il répondit :

— Je suis, en effet, le chevalier Agostini, mais je n'ai pas l'avantage de vous connaître, monsieur.

— Je me présente donc, dit Roger, imperturbable. Je suis M. Roger Irmand. Je représente ici la personne à qui vous avez écrit et que vous attendez. Ma mission comporte peu de paroles. Cette personne ne se rendra à aucun de vos rendez-vous. C'est bien entendu !

— Mais... protesta le chevalier d'une voix qu'il voulait hautaine.

— J'ai, en outre, mandat d'ajouter que si, par des manœuvres sur la nature et le but desquelles il ne me plaît pas de vous demander des explications, vous croyez porter le trouble dans une famille respectable...

Agostini avait levé sa canne sur Roger.

— Prenez garde ! dit celui-ci. Vous ne seriez pas le plus heureux de nous deux à ce jeu-là.

Le chevalier laissa retomber son bras. Il était devenu tout blême.

— Vous aurez demain, chez vous deux de mes amis, dit-il en essayant de se donner une contenance.

— Inutile de déranger vos amis ; je ne les recevrai pas. Si vous vous jugez offensé, adressez-vous aux tribunaux. Je ne saurais croiser l'épée avec un homme qui exploite les femmes.

— Canaille ! rugit Agostini.

— Désirez-vous que j'appelle un agent ? demanda très posément Roger.

L'effet de ce mot fut magique.

Le chevalier haussa dédaigneusement les épaules et s'éloigna en murmurant des mots qui certainement n'étaient pas des aménités.

Il gagna le boulevard Rochechouart et disparut bientôt.

Roger avait déjà rejoint Béchenbès, auquel il racontait la courte entrevue et qui lui fit cette réflexion :

— Savez-vous que vous venez d'exaspérer ce triste sire et qu'il nous faudra peut-être compter désormais avec lui ?

— Ne le redoutons pas trop, cher ami. A voir comment il s'est comporté quand j'ai parlé de la police...

Il s'interrompit.

— Voulez-vous toute ma pensée ?

— Je la devine, mon bon ! C'est la mienne depuis longtemps. Cet Agostini est quelque bas aventurier qui a eu, dans son pays, des démêlés avec la justice. N'est-ce pas votre avis ?

— Très exactement !

— Raison de plus pour nous méfier. Voyez-vous, Roger, une certaine expérience de la vie m'a appris que les honnêtes gens ne sont pas suffisamment armés pour se mesurer avec les coquins. Ou plutôt ils ne luttent pas avec les mêmes armes, et c'est souvent la raison de leur faiblesse... Où allez-vous maintenant ?

— Rue des Trois-Frères.

— Parbleu ! Je n'aurais pas dû vous le demander. Votre départ est toujours pour après-demain ?

— Oui.

— Bon courage !

Les deux hommes se séparèrent, après s'être vigoureusement serré la main.

A suivre.

BAPTÊME
DELESPAUL-HAVEZ
UNIVERSELLEMENT LE MEILLEUR
PAR SA QUALITÉ ET SA FRAICHEUR
98, rue Nationale, Lille
8813